



Modalités

A la demande
Nous contacter pour définir
les dates de formation

Durée

7 heures - 1 journée

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BO-HOV PERSONNEL NON-ÉLECTRICIEN

OBJECTIFS

- ↳ Maintenir et actualiser les compétences en sécurité électrique pour le personnel non électricien
- ↳ Réactualiser les connaissances du participant, vérifier sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité correspondant aux symboles BO et HOV et prendre en compte les évolutions éventuelles de son activité, de son environnement professionnel ou des prescriptions de sécurité

À l'issue de la formation et sous réserve de la réussite aux évaluations, l'organisme de formation remet un avis après formation permettant à l'employeur de décider du maintien ou du renouvellement de l'habilitation.



L'habilitation électrique est délivrée, maintenue et renouvelée par l'employeur et non par l'organisme de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

Formation réalisée dans le cadre des dispositions du Code du travail relatives à la prévention du risque électrique et à l'habilitation des travailleurs.

Références principales :

- Code du travail, notamment articles R. 4544-1
- Décret 2010-118
- Norme NF C 18-510 et textes applicables relatifs à la prévention du risque électrique.

MODALITE ET DELAIS D'ACCES

Démarrage de la formation possible
dès l'inscription de 4 participants minimum
maximum : 12 participants

POUR QUI ?

Toute personne ayant besoin de renouveler
son habilitation BO-HOV

CONTACT



02.38.85.95.62



www.fap45.com
fap45@wanadoo.fr



25 Rue Jean Jaurès
45200 MONTARGIS

ACCESSIBILITÉ



Pour tout besoin spécifique ou aménagement de votre formation,
contactez nos **référentes handicap** au 02.38.85.95.62

Nathalie BOUET - nathalie.bouet@fap45.com **Christelle MOREAU** - christelle.moreau@fap45.com

CONTENU DE LA FORMATION

1 Retour d'expérience

- Échanges sur les pratiques professionnelles depuis la précédente formation
- Opérations réellement réalisées
- Difficultés rencontrées

2 Rappels sur les dangers de l'électricité

- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Différents types de contacts (direct/indirect)
- Statistiques d'accidents électriques en France
- Domaines de tensions : TBT, BT, HT

3 Zones de travail et limites d'intervention

- Zone de voisinage simple et renforcée
- Distances de sécurité selon les niveaux de tension
- Limites de l'habilitation BO - HOV
- Travaux autorisés et interdits pour un non électricien

4 Équipement de protection et consignation

- EPI spécifiques aux risques électriques
- Equipements de protection collective (Balisage, VAT)
- Principe de la consignation et de la déconsignation
- Procédures d'accès aux locaux réservés aux électriciens

5 Conduite à tenir en cas d'accident

- Protéger, alerter, secourir : les gestes de premiers secours
- Conduite à tenir face à une électrisation ou électrocution
- Procédure en cas d'incendie d'origine électrique

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Méthodes active, participative et démonstrative à partir de situations professionnelles
- Apports théoriques et exemples concrets
- Analyse de situations à risque
- Exercices et questionnements
- Supports visuels

EVALUATION, SANCTION DE LA FORMATION

- Positionnement en début de formation
- Evaluation des connaissances théoriques
- Dépliant "habilitation"
- Certificat de réalisation
- Avis après formation préalable à l'habilitation électrique
- Proposition d'un titre d'habilitation
- Questionnaire de satisfaction

Prévoir une session de recyclage tous les 3 ans selon la préconisation par la norme NF C18-510/A1

PRÉ-REQUIS

- Détenir une habilitation BO - HOV en cours de validité ou récemment expirée
- Être capable de communiquer à l'oral et à l'écrit

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nouvelle formation
Indicateurs en cours de constitution

QUALITÉ DES INTERVENANTS

Formation animée par un formateur disposant des compétences techniques et pédagogiques nécessaires en matière de prévention du risque électrique et maîtrisant les prescriptions relatives à l'habilitation électrique



FINANCEMENT

Prise en charge possible dans le cadre de la formation professionnelle

- | | |
|--|------------------|
| • Inter
1 participant | 220 € |
| • Inter
de 2 à 4 salariés
d'une même structure | 200 € / personne |
| • Intra
groupe jusqu'à 10 personnes | 850 € / groupe |